



Fiche d'inscription Formation naturopathie Canin et Félin Offre spéciale juillet 2024

Le programme donne accès pendant 1 an :

- au contenu de la formation "La naturopathie animalière appliquée aux carnivores domestiques" module 1, 2 et 3 sans la certification.
- à 2h00 heures de cours particuliers en visioconférence synchrone
- à l'accès illimité à la communauté privée d'échange entre élèves
- à 10 webinaires d'une heure Questions/réponses
- la correction individuelle de l'évaluation "études de cas"

NOM :

PRÉNOM :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

NOMBRE D'ANIMAUX :

ESPÈCES ET NOMS DES ANIMAUX :

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS INTÉGRER CE PROGRAMME :

DATE WEBINAIRE QUESTIONS RÉPONSES EN LIVE LE MARDI À 19H :

16 JUILLET 2024

Lien de connexion fourni ultérieurement

990, 00 € TTC

MODALITÉ DE PAIEMENT : CHÈQUE - VIREMENT BANCAIRE - PAIEMENT CB

* passerelle possible sur la version certifiante au tarif de 800,00€ TTC

Document actualisé le 30/04/2024

Aurore PIQUEREY - 5 Impasse des petits Nauds, 03300 - Molles - Enregistré sous le n°84030386703 auprès du préfet de région : Auvergne Rhône-Alpes - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. - Tel : 06.10.92.84.88 - Email : aurorenaturopathieanimale@gmx.fr - Site internet : <https://www.aurorenaturopathieanimale.com>



Fiche d'inscription Formation naturopathie Canin et Félin Offre spéciale juillet 2024

Contrat de Formation entre :

AUORE NATUROPATHIE ANIMALE représenté par Madame Aurore Piquerey -
Entreprise individuelle dont le siège social est situé à : 5 Impasse des petits Nauds, 03300 -
Molles - Immatriculée sous le n° de SIRET : 88203747600018
Organisme de formation enregistré sous le numéro 84030386703 auprès du préfet de région
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Représentée aux fins des présentes par Madame PIQUEREY Aurore, gérante dûment habilitée,
De première part,

Et

MADAME
Dont l'adresse est située à :

De seconde part,
Les soussignés étant ci-après désignés ensemble « Les Parties ».

Conditions contractuelles :

- Le stagiaire bénéficiaire s'engage à régler à l'organisme de formation l'intégralité des frais de formation suivants : 990,00€ (règlement en 3 fois possible par CB)
- La stagiaire s'engage à ne pas communiquer ses codes d'accès à la formation à une tierce personne
- L'ensemble des programmes de formation et de la documentation pédagogique de l'organisme de formation, quelle qu'en soit la forme (et notamment tous documents manuscrits, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tout support numérique) sont des œuvres de l'esprit protégées par le Code de la propriété intellectuelle.
- Par conséquent, le stagiaire bénéficiaire s'engage à ne modifier ni altérer aucune marque ni inscription figurant sur lesdits supports, lesquels ne pourront par conséquent être reproduits ni communiqués par l'entreprise en tout ou partie, notamment dans le cadre d'une action de formation interne et/ou assurée par toute autre personne physique ou morale sans l'accord préalable écrit de l'organisme de formation.
- CE CONTRAT PREND EFFET À LA SIGNATURE.
- L'accès à la formation est ouvert dès réception du règlement total ou de 330,00€ d'acompte.

DATE ET SIGNATURE DES 2 PARTIES

AUORE PIQUEREY
LE 9 JUILLET 2024

LE